

**Centre national du livre
CNL**

53 rue de Verneuil 75007 Paris

Marché public à bons de commande N° 2009– 06

Publié au BOAMP – JOUE sous le n° 09-239506 du 4/11/09

CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

(CCP)

Objet : Marché à bons de commande (conceptions et réalisations graphiques) conclu en application notamment des articles 33 à 59 du code des marchés publics.

**Les dossiers devront être déposés ou reçus
Le 15 décembre 2009 à 12 heures au plus tard.**

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHE

1-1 Objet du marché

Ce marché régi par le présent cahier des charges est un contrat de prestation de service ayant pour objet la conception et réalisation graphiques pour le Centre national du livre.

1-2 Contenu du marché

Ce marché est passé selon la procédure d'appel d'offre ouvert en application des articles 33 à 59 du code des marchés.

Les commandes sont passées par bons de commandes au fur et à mesure des besoins.

Définition du besoin : les prestations actuelles sont les suivantes :

I) Communication institutionnelle du CNL

Pour chaque projet, conseil global en communication : participation à des réunions de travail entre le prestataire retenu et le CNL selon un calendrier proposé par ce dernier pour recommandations stratégiques et opérationnelles. Chaque projet fait l'objet de 3 propositions différentes (visuel, maquette) présentées en tirages papier.

- a - Conseil, conception, maquette, exécution et suivi de fabrication des publications suivantes : annuaire des missions de l'établissement sur une base de 150 pages (10,5x16,5 cm), 1ère et 4e de couverture du rapport d'activité et du bilan des aides (tous les deux au format A4)

- b - Création de l'univers visuel d'une collection chartée d'invitations mensuelles et déclinaisons des 4 premiers cartons (format fermé 95x21, 4 pages)

- c - Conception, maquette, exécution et suivi de fabrication des outils de papeterie : papier à en-tête A4, suites de lettres A4, cartes de correspondance (100x210), cartes de visite, enveloppes (3 formats)

→ *Propositions détaillées avec délais de réalisation ; pour les point a, b et c*

II) Conception, réalisation et suivi de fabrication de maquette de publications tels que plaquettes, revues

Pour chaque projet, conseil global en communication : participation à des réunions de travail entre le prestataire retenu et le CNL selon un calendrier proposé par ce dernier pour recommandations stratégiques et opérationnelles. Chaque projet d'édition fait l'objet de 3 propositions différentes de maquettes présentées en tirages papier.

a - création d'une plaquette de 24 pages en couleur de présentation du Centre national du livre et ses activités, à destination du grand public, 5000 exemplaires, 18 x 24 cm

→ *Proposition chiffrée détaillée, pour l'exemple énoncé (avec délais de réalisation)*

b- création d'une revue de 64 pages en couleur comprenant des chroniques des livres aidés par le Centre national du livre, ainsi que des articles de fonds sur ses activités, à destination d'un public averti, avec recherche iconographique (30 illustrations), demande des photos des auteurs si besoin, 5000 exemplaires, 22 x 28 cm

→ *Proposition chiffrée détaillée, pour l'exemple énoncé (avec délais de réalisation)*

III) Salon du livre de Paris : stand du Ministère de la culture et de la communication

- a - Conception de l'univers visuel thématique : proposition de 3 visuels différents, sorties papier

- b - Maquette, exécution et suivi de fabrication des outils correspondants : programme 4 volets format A5, R° V°. Panneau d'information 600x900

→ *Propositions chiffrées détaillées avec délais de réalisation pour les points a et b*

- c - Conception de l'univers graphique spécifique au stand

- d - Conception, maquette, exécution et suivi de fabrication des outils d'édition et de signalétique correspondants : 20 kakémonos format 270x80 et un panneau d'information 600x470.

→ *Propositions chiffrées détaillées avec délais de réalisation pour le point c ; pour le point d, chiffrer la conception d'une collection graphiquement cohérente de 20 kakémonos d'information et du panneau signalétique*

IV) Manifestation organisée par le Centre : fête du livre et de la lecture (*Lire en Fête*)

- a - Conception et création du visuel générique (droits cédés) : proposition de 3 visuels différents, sorties papier
- b - Conseil global en communication de la manifestation : participation à des réunions de travail entre le prestataire retenu et le CNL selon un calendrier proposé par ce dernier pour recommandations stratégiques et opérationnelles.

- c - Maquette, exécution et suivi de fabrication de tous les outils de communication correspondants : affiches multiformats (400x300, 120x170, 62x100 et 40x60), annonces presse, dossier de presse (dos carré collé, 184 pages sous couverture, format A4), fourniture de contenus pour intégration sur le site dédié, signets (4.5x21), sacs (30x40, un recto et un verso différents), kakémonos (200x130), cartons d'invitation (A5 à l'italienne en 4 pages).

→ *Propositions chiffrées détaillées avec délais de réalisation pour les points a, b et c*

→ *Pour l'annonce presse chiffrer la mise en page d'une première annonce A4, puis le montant des déclinaisons presse sur d'autres formats*

V) Manifestation organisée par le Centre *Les Belles étrangères* :

- a - Conception et création du visuel (droits cédés) : proposition de 3 visuels différents, sorties papier

- b - Conseil global en communication de la manifestation : participation à des réunions de travail entre le prestataire retenu et le CNL selon un calendrier proposé par ce dernier pour recommandations stratégiques et opérationnelles

- c - Maquette, exécution et suivi de fabrication des outils de communication correspondants : programme (12 pages A5 R° V°), carton d'invitation (format carré 15x15 4 pages R° V°)

→ *Propositions chiffrées détaillées pour les points a, b et c, avec délais de réalisation*

Les prestations indiquées ci-dessus, pour lesquelles les candidats devront fournir un devis détaillé pour chacune des prestations demandées, sont indicatives. Cette liste de prestations permettra au CNL de se déterminer dans le choix du prestataire.

Pour chaque prestation les fichiers sources définitifs seront fournis sur CD.

La description des prestations n'est pas exhaustive. Elle correspond à la consommation 2009 du CNL.

Les publications de plus de 64 pages son exclues du marché et feront l'objet d'une mise en concurrence au cas par cas compte tenu de leur caractère exceptionnel (peu de projets), et des spécificités liées à chaque projet de publication.

ARTICLE 2 : PARTIES CONTRACTANTES

Les présents marchés sont conclus entre :

- d'une part, le Centre national du livre, service communication et événements – 53 rue de Verneuil 75007 Paris- en la personne de son Président ou de son représentant, dénommé dans les documents par le terme de « pouvoir adjudicateur ».
- D'autre part, l'entreprise dont l'acte d'engagement aura été approuvé, dénommée par les documents par le terme « titulaire » ;

Le Président du Centre national du livre, qui a la faculté de déléguer expressément toute personne de son choix pour le suivi administratif, financier, technique ou qualitatif des prestations du marché.

ARTICLE 3 : MODE DE CONSULTATION

Il s'agit d'un marché à bons de commande, non exclusif, au sens des dispositions de l'article 77 du code des marchés publics, conclu selon la procédure d'appel d'offre ouvert prévue par les articles 33, 57 à 59 du code des marchés publics.

ARTICLE 4 : PIECES CONSTITUTIVES

Les pièces constitutives du marché sont, par ordre de priorité décroissant :

- 1- l'acte d'engagement et le barème public du titulaire
- 2- devis détaillés
- 3- le présent cahier des clauses particulières (CCP)
- 5 - le catalogue des produits proposés par le titulaire à l'ensemble de sa clientèle.

L'exemplaire de l'acte d'engagement et du CCP conservé par les archives de l'administration fait seul foi.

Tous les six mois, le titulaire s'engage à faire part à la personne publique des tarifs en vigueur.

Les dispositions du présent marché prévalent sur celles qui figuraient sur les documents de réponses, lettres ou autres documents échangés entre l'établissement et le titulaire préalablement à la signature du présent marché.

ARTICLE 5 – DUREE DU MARCHE

Le présent marché est conclu pour une durée partant de la date de sa notification, et s'achevant le 31 décembre de la même année.

Le marché est ensuite reconduit expressément par année, sans pouvoir dépasser une durée totale de quatre ans.

Toutefois la personne publique contractante aura la faculté de dénoncer les marchés par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au moins trois mois avant la date de reconduction. Cette dénonciation ne donnera pas lieu à versement d'indemnités au profit du titulaire.

DEUXIEME PARTIE : MODALITES DES PRESTATIONS ET DES DELAIS

ARTICLE 6 – CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS

Le présent marché ne deviendra définitif et exécutoire qu'après avoir été notifiés au titulaire.

La livraison des fournitures se fera sur demande du Centre national du livre, en fonction de ses besoins, après réception par le titulaire de bon de commande.

Les bons de commandes seront émis soit par le secrétaire général ou le secrétaire général adjoint.
La date à prendre en compte pour la commande est celle figurant sur le bon de commande ou le récépissé de la télécopie.

Les bons de commandes peuvent être émis jusqu'à la date d'échéance du marché. Leur durée d'exécution correspond aux délais de livraison et de vérification des prestations.

Le Centre national du livre pourra passer commande de produits, figurant sur le catalogue du titulaire mais non référencés au présent marché dans le cas d'approvisionnements exceptionnels.

ARTICLE 7 – QUALITE DES PRESTATIONS

Le titulaire s'engage à fournir les prestations pendant toute la durée du marché. Si le titulaire n'est plus en mesure de satisfaire les besoins prévus en cours de marché, il devra en avertir le Centre national du livre des réceptions du bon de commande.

ARTICLE 8 – CLAUSES PARTICULIERES

Les prix comprennent forfaitairement les allers-retours de corrections d'auteur jusqu'au BAT (coursiers inclus). Ils incluent également la cession forfaitaire des droits d'utilisation de l'ensemble des outils, création, illustrations, images réalisées et la livraison pour archivage de l'ensemble des fichiers d'exécution graphique sur support numérique.

Le suivi de la fabrication comprend la recherche de faisabilité technique, les relations d'optimisations techniques, la relation commerciale avec les prestataires. Il comprend également, une notice de conseil d'impression et le calage sur machine (Paris-RP).

Le CNL se réserve le droit d'archiver, de réutiliser les fichiers de mise en page pour corriger, rééditer des éléments selon ses besoins sans rémunération supplémentaire pour l'agence.

ARTICLE 9 – PENALITES DE RETARD

Par dérogation au CCAG FCS, dans le cas où le titulaire excède d'une journée le délai de livraison prévu sur le bon de commande, il sera appliqué des pénalités calculées de la manière suivante :

$$P = \frac{V \times R}{150}$$

- P = montant des pénalités
- V = valeur TTC du bon de commande
- R = nombre de jours de retard

Ces pénalités seront déduites du montant restant dû par le CNL ou feront l'objet d'un ordre de reversement à l'encontre du titulaire. Elles resteront dues en cas de résiliation.

ARTICLE 10 – MODALITES DE DETERMINATION ET DE VARIATION DES PRIX

Les présents marchés sont conclus à prix unitaires par catégorie de produit.

Les prix applicables aux marchés sont ceux du barème public du titulaire, en vigueur à la date de remise de l'offre et applicable à l'ensemble de sa clientèle, déduction faite du pourcentage de remise

accordée au CNL sur ce barème, en fonction du montant du bon de commande.

Ce tarif est joint en Annexe à l'acte d'engagement.

Les pris sont réputés être établis aux conditions économiques du mois précédent celui de la date de remise des offres, appelé mois « zéro ».

Les commandes seront passées au vu des devis ayant reçu l'accord du responsable de l'établissement.

L'Euro est la monnaie de compte des marchés. Les prix resteront inchangés en cas de variation du change, que le titulaire soit établi à l'étranger ou qu'il s'agisse d'un importateur.

ARTICLE 11 – MODALITES DE REGLEMENT

Les factures seront établies après chaque prestation. Elles seront adressées au responsable de l'établissement, à l'adresse suivante : Centre national du livre – 53, rue de Verneuil 75343 Paris CEDEX 07.

Chaque facture, visée par le titulaire du marché, doit être accompagnée de deux copies revêtues de la mention « duplicata » et comprendre, outre les indications prévues par la réglementation de la comptabilité publique, les renseignements suivants :

- la référence au présent marché,
- le numéro précis du bon de commande et ses références,
- le montant hors taxes,
- le taux et le montant de la TVA,
- le montant toutes taxes comprises.

Le paiement sera effectué à terme échu au compte ouvert par le titulaire auprès de :

Nom de l'organisme bancaire :

Code banque :

Code guichet :

N° compte :

Clé RIB :

Nom et adresse de l'agence bancaire ou postale :

Le paiement sera effectué dans les 30 jours suivant la date de réception par le CNL de la facture. Le comptable assignataire est l'agent comptable du Centre national du livre.

TROISIEME PARTIE : DISPOSTIONS DIVERSES

ARTICLE 12 – CLAUSES DE FINANCEMENT ET DE SURETE

12.1 Cession de créance ou nantissement

En même temps que sera notifié le marché, il sera remis au titulaire une copie de l'original de l'acte d'engagement certifiée conforme à l'original, et portant la mention « copie certifiée conforme à

l'original délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement consenti conformément à la loi n° 81-1 du 12 janvier 1981 modifiée facilitant le crédit aux entreprises ».

12.2 Cautionnement

Le titulaire est dispensé de cautionnement. Le recouvrement des sommes dont il serait reconnu débiteur au titre du marché sera effectué selon la procédure de l'ordre de reversement.

ARTICLE 13 – RESILIATION

En cas de manquement total ou partiel du titulaire aux clauses et conditions du présent marché, celui-ci pourra être résilié, après mise en demeure infructueuse, aux frais et risques du titulaire, sans indemnité aucune.

ARTICLE 14 – REGLEMENT DES LITIGES

Tout litige relatif au marché régi par le présent cahier des clauses particulières sera soumis au tribunal administratif compétent.

ARTICLE 15 – LANGUE

Les correspondances relatives au marché sont rédigées en langue française.

ARTICLE 16 – DROIT APPLICABLE

Le droit applicable aux présents marchés est le droit français.

Ce CCP devra être retourné au CNL paraphé et signé (chaque page), accompagné des propositions tarifaires